

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine – JEHL Pascal - KREDER Régis – SCHMITT Clarisse - UHL Christophe – EHRHART Elisabeth – HIPPI Isabelle – DUTTER Vincent – AUBERT Virginie - STOECKEL Joël – FAIVET Anne – HUCK Audrey - KEMPF Jacques

Absents excusés :

BALLAND Sandra – HEINRICH Chantal
STEYDLI Jean-Marc ayant donné procuration à STOECKEL Joël
MATHIEU Arnaud ayant donné procuration à KUHN Bruno
HENNINGER Sabrina ayant donné procuration à UHL Christophe
WEBER Sylvain ayant donné procuration à FAIVET Anne

Absents non excusés :

GUTH Thierry – HEINRICH Claude

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno KUHN à la Mairie le 10 juillet 2017 à 19 Heures 30, en séance ordinaire.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie et la convocation adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur

Le Maire déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 JUIN 2017**
3. **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
 - 3.1. Droit de préemption urbain
4. **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**
 - 4.1. Personnel titulaire – Augmentation du temps de travail supérieur à 10 % du temps de travail initial
5. **COMMANDE PUBLIQUE**
 - 5.1. Système de vidéosurveillance numérique de l'Eglise-Mairie-Salle de sports
6. **AFFAIRE FINANCIERES**
 - 6.1. Rased – Remplacement de l'ordinateur portable professionnel de la psychologue
7. **DIVERS ET COMMUNIQUE**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

DESIGNE Elisabeth EHRHART comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 JUIN 2017

Le procès-verbal de la séance du 06 juin 2017 préalablement transmis aux conseillers municipaux appelle des observations suivantes notamment en Préambule :

Mr KEMPF Jacques souhaiterait qu'il y figure les questions qui ont été posées au président de la CCRM en préambule à la séance du conseil, à savoir :

- PAPI d'intention (plan d'action de prévention des inondations)
 - Compétence CCRM en 2020 ainsi que sur la totalité des milieux aquatiques, sauf si transfert de compétence au préalable au SDEA. Instauration d'une taxe « Gemapi »
- Litige station d'épuration Schoenau/Saasenheim par lagunage (roseaux)
 - Prestataire non mis en œuvre un équipement adéquat pour l'épuration – Le PV de réception des travaux n'a pas été signé à l'époque – Contentieux plaidé et gagné par l'ex CCGR et le prestataire a été tenu de payer ce qu'il devait (1M€ a été payé).
- Pollution d'un cours d'eau à Wittisheim par des métaux lourds par une entreprise locale il y a plus de 10 ans
 - La CCRM n'a pas de compétences directes pour les pollutions, elle revient aux maires des trois communes concernées Wittisheim – Bindernheim – Hilsenheim où le cours d'eau passe. Un état des lieux doit être refait. La nappe n'est pas contaminée par cette pollution après analyses réalisées par la Dreal au vu des résultats de piézomètres. L'ingénierie de ce problème sera portée par le SDEA afin de pouvoir mener ce dossier devant le contentieux. (plusieurs centaines de milliers d'euros sont en jeu)
- Volet Périscolaire
 - coûts des constructions – problème d'accueil des enfants de Hilsenheim – manque de places
- Implantation du futur siège de la CCRM
 - Etude en cours auprès d'un bureau d'études, 3 hypothèses sont proposées : Ancien tribunal de Marckolsheim (écarté car manque de place tous services confondus et de parking) - Restructuration de Sundhouse - Construction à neuf
- Télétravail
 - 2 collaboratrices fonctionnent déjà en télétravail, mais certains services ne peuvent en bénéficier car leur présence est nécessaire au lieu de travail. Toute une logistique doit être mise en place avec les coûts qui en découlent.

Mr KEMPF Jacques soutient ses propos tenus en séance du 06/06/17 concernant le point 4.1. relatif à la distraction du régime forestier de la parcelle de 1.57 ha « ancienne pépinière ». Le maintien de cette parcelle au régime forestier aurait été un investissement pour les générations futures.

- Ce point a été validé par le conseil municipal comme proposé par l'ONF.

Mr STOECKEL ainsi que sur la demande de Mr STEYDLI Jean-Marc absent à la présente séance, souhaitent que soit marqué dans le procès-verbal de la commune, qu'aucun compte-rendu des réunions de travail sur le terrain de l'Association Foncière ne figure à un procès-verbal depuis plus de 18 ans. Le Maire, Président de l'Association Foncière à l'époque rappelle que les travaux faisant partie de l'entretien courant et vu avec le Bureau sur place, ne figurent jamais dans un compte rendu. Selon les dires de Mr STOECKEL, l'entretien du chemin d'exploitation à la sortie du village vers Ebermunster en lisière de forêt (section 2 – parcelle 37 en partie) aurait été évoqué en commission des travaux il y a 4 ans en présence notamment de Mrs HIPPE Rémy, DICK Mathieu, SCHAEFFER Eric.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

Mr le Maire relate que lors des tournées annuelles de la commission sur le terrain, un constat des travaux non engagés est fait et que ces travaux sont reportés sur l'année suivante. Or ce chemin n'a jamais fait l'objet d'un rappel de travaux restant à exécuter.

Après cet échange, le Maire sollicite le conseil municipal quant à l'approbation du procès-verbal.

ADOpte PAR 16 POUR – 2 VOIX CONTRE (STEYDLY-STOECKEL) – 1 ABSTENTION

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES
--

3.1. Droit de préemption urbain

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

LE CONSEIL PREND ACTE

4. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
--

**4.1. Personnel titulaire – Augmentation du temps de travail supérieur à 10 %
du temps de travail initial**

Entendu en son exposé le 1^{er} adjoint quant aux activités administratives se développant et nécessitant régulièrement le recours à des heures complémentaires d'un adjoint administratif afin de satisfaire une qualité de service publique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE**
- la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2017, d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 21 heures hebdomadaire
 - la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet, soit 29/35è.

Il est à noter que l'agent sera affilié à la CNRACL à compter de la même date.

Mr KEMPF Jacques s'étonne qu'avec les difficultés financières évoquées par le président de la CCRM, cette dernière continue à recruter du personnel alors qu'il était question de faire des économies de personnel dans les communes.

Mr FAHRNER explique qu'avec la dématérialisation, cela implique une charge de travail plus importante. L'agencement actuel des bureaux du secrétariat, ne permet plus un échange d'informations et de travail entre collègues comme auparavant. Le travail en binôme n'existe plus. Les avantages et inconvénients sont évoqués.

Mme HUCK Audrey remarque l'excellent accueil rendu à la population.

ADOpte PAR 15 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE – 2 ABSTENTIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

5. COMMANDE PUBLIQUE

5.1. Système de vidéosurveillance numérique de l'Eglise – Mairie – salle de sports

Une étude plus approfondie a été lancée pour équiper les bâtiments de l'Eglise, de la mairie et de la salle des sports en caméras de vidéosurveillance numérique avec possibilité de consulter les images via n'importe quel poste informatique ou via l'extérieur depuis un PC ou téléphone mobile. Les images restent enregistrées sur 1 mois.

Il est demandé au conseil de se positionner sur la mise en place d'un tel système, le système actuel n'étant plus exploitable comme souhaité.

La commission des travaux avait émis un avis partagé en réunion du 12 juin 2017.

Entendu en ses explications l'adjoint FAHRNER Maurice,

Le conseil municipal, après délibéré

SOUHAITE qu'une consultation soit lancée pour équiper les différents bâtiments en système de vidéosurveillance.

Mr KREDER Régis ainsi que Mr le MAIRE rappellent les faits récents de dégradations qui se sont produits ainsi que des actes d'incivilité.

ADOpte PAR 19 VOIX POUR

Il est soulevé que le bloc extérieur de la climatisation de la mairie n'est pas protégé à l'heure actuelle. Une protection sera mise autour des groupes, mais aussi autour des poubelles, conformément au marché « aménagement place de la mairie » prévu dans le lot paysager.

Mr JEHL Pascal informe les conseillers qu'il était question de sécuriser l'espace poubelles avec une structure en bois autour et d'intégrer également ce groupe se trouvant sur la même plateforme.

6. AFFAIRES FINANCIERES

6.1. RASED – Remplacement de l'ordinateur portable professionnel de la psychologue

La psychologue scolaire du Rased a sollicité la CCRM pour la prise en charge d'un nouvel ordinateur professionnel. Renseignements pris, cette compétence n'est pas exercée par la CCRM. Il revient alors à chaque commune de se positionner quant à une participation financière éventuelle, la clé de répartition financière n'étant pas définie.

Entendu en ses explications l'adjoint FAHRNER Maurice, le conseil municipal après délibéré

DECIDE de ne pas soutenir cette demande, estimant qu'il appartient à l'Education Nationale de prendre en charge cette dépense lui incombant à tant qu'employeur.

ADOpte PAR 10 VOIX CONTRE – 4 ABSTENTIONS – 5 VOIX POUR.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

6.2. Prise en charge de factures de sable pour les terrains de football

2 factures de sable d'un montant total de 3 073.66 € TTC ont été réceptionnées en mairie et relatives à l'entretien des terrains de football.

La commune n'ayant pas commandé ce matériau, les factures ont été retournées au Président du Football Club. Il est à noter que ce sable a été commandé par le FCH et les bulletins de livraison de sable signés par l'un de leur membre.

Mr KEMPF Serge, Président informe par lettre du 03/07/2017 (dont copie ci-jointe), que le comité réuni le 26/06/2017, a décidé à l'unanimité « de ne pas prendre en charge ces factures qui concernent

les 2 terrains communaux utilisés par les joueurs du club ainsi que les écoles, pompiers, handball et beaucoup d'autres personnes de la commune ». Il estime que le club s'investit déjà pas mal.

Il sollicite la prise en charge de ces factures sur le budget communal, le FC Hilsenheim ayant pris en charge les frais de transport de sable.

Mr FAHRNER relate les différentes participations communales tout au long de l'année pour ce club.

Après un large débat, il est à nouveau soulevé que le FCH n'a pas respecté la procédure de commande de matériaux, à savoir : toute demande de participation financière communale doit être soumise au préalable au conseil municipal pour accord avant d'engager des frais. D'autre part, pour les montants de plus de 1000 € HT, 2 à 3 devis doivent être soumis.

L'adjoint KREDER Régis rappelle l'historique de l'entretien régulier des terrains de football jusqu'à présent : la commune mettait à disposition la main d'œuvre ainsi que les machines pour l'aération et la mise en place du sable sur les terrains et que le FCH payait le sable. Les années antérieures du sable de moindre qualité avait été utilisé « Schlamm Sand » et qui ne coûtait rien au club et que cette année, le FCH a commandé du sable de meilleure qualité au nom de la commune sur les recommandations d'une personne de l'extérieur ayant en charge l'entretien de terrain de football.

Mme AUBERT Virginie se pose la question si le sablage est bien nécessaire et si une analyse de sol avait été effectuée au préalable. Un mauvais sablage peut détruire la graminée. Elle propose de créer un groupe de travail réunissant agents/association/élus pour trouver des solutions pérennes en matière de gestion du terrain de football. Une analyse de sol tous les 2 à 3 ans serait judicieuse.

Mr UHL Christophe explique que le sable étalé durant toutes ces années, ne servait à rien. Du sable a été commandé par le FCH dans l'urgence au nom de la commune mais sans demander le coût.

Il estime que la prise en charge de l'entretien des terrains communaux de football incomberait en totalité à la commune. Les agents communaux pourraient suivre une formation à l'entretien des terrains de sport.

Mr KEMPF Jacques abonde dans ce sens et constate que toutes les associations qui utilisent les équipements de la salle polyvalente ne participent jamais à l'entretien de cette salle, juste les frais de location équivalent à 2000€/an pour les plus grandes associations. Les frais engagés tout au long de l'année par le FCH pour l'entretien de leur club-house, sont estimés à plusieurs milliers d'euros. Il existe toujours deux poids, deux mesures.

Mme HUCK Audrey remarque que le club loue leur salle pour des soirées privées alors que les autres associations n'ont pas cette possibilité de rentrée d'argent.

Mr STOECKEL Joël constate qu'à plusieurs reprises il avait été dit expressément au club de football de faire une demande au préalable auprès de la commune pour une participation financière, or cette règle n'est jamais respectée par ce club.

Mr DUTTER Vincent souhaiterait connaître les frais engagés par la commune pour le club house et l'entretien du terrain de sport

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

Mme EHRHART Elisabeth demande que les frais réellement supportés par les diverses associations, soient analysés lors d'une réunion (dont le FCH et le Tennis et celles utilisatrices de la salle polyvalente) et les aides et travaux réalisés par la commune dans le but de les traiter de manière équitable.

Après large débat, le conseil municipal décide de passer au vote, en proposant 3 alternatives, soient

- ✓ la prise en charge totale des factures
- ✓ soit 50 % de la dépense
- ✓ pas de prise en charge

Après vote, le conseil municipal

DECIDE de prendre en charge uniquement une seule facture représentant 50 % de la dépense totale

VOTE un crédit complémentaire comme suit :
art. 61521 : + 1 565 €
chap 022 : - 1 565 €

Il est précisé que la commune ne prendra plus à l'avenir une facture en charge sans avoir été sollicitée au préalable.

ADOpte COMME SUIt : PRISE EN CHARGE DES FACTURES A 100 % : 2 VOIX POUR
PRISE EN CHARGE DES FACTURES A 50 % : 10 VOIX POUR
AUCUNE PRISE EN CHARGE DES FACTURES : 6 VOIX POUR
ABSTENTION : 1 VOIX

7. DIVERS ET COMMUNIQUES

- ✓ Coût du reprofilage et revêtement en enrobé des chemins ruraux (intersection Transports BLEGER + rue de la promenade + chemin via la scierie EHRHART). Il est constaté que 2 triangles d'enrobés manquent. (danger pour les véhicules à moteur). L'information sera relayée à Mr STEYDLI Jean-Marc (personne ayant suivi le chantier)
A charge pour la commune : 12 111 € TTC
- ✓ Il convient également de remblayer les trous dans la rue des Blés. Devis en instance
- ✓ Dépôt sauvage sur parcelle communale louée à Mr FRANTZ Jean-Pierre. Courrier a été adressé à l'intéressé afin qu'il enlève ces gravats. Un simple nivellement ne sera pas accepté.
- ✓ Information sur le PPRI (plan de prévention sur le risque d'inondation). Les digues existantes ne permettent plus de retenir les grandes crues (centennales) selon des calculs récents. Ces périmètres à risques seront à intégrer dans le projet de révision du PLU actuellement en cours d'étude. Le PAPI d'intention permettra de protéger le village des grandes crues, mais les terres agricoles seront inondées. Le problème de remboursement des dégâts de culture n'est pas défini à ce jour.
- ✓ La vente de la maison forestière a été signée. Le terrain de construction en second n'est pas encore vendu. Poteau électrique gênant sur cette parcelle.
- ✓ Retour de la visite de salle de sport à SELTZ. Mr KEMPF s'étonne que depuis la dernière séance du conseil, aucun nouveau document n'a été présenté aux conseillers. Dans le document remis il n'est pas précisé que le futsal est autorisé. La rédaction du cahier des charges est à compléter à la rentrée lors de la prochaine rencontre avec le bureau d'études ILLIOS.
- ✓ Rythmes scolaires inchangés pour la rentrée scolaire 2017/18 après avis de la commission des affaires scolaires et des conseils d'école. Un sondage auprès des parents sera lancé à la rentrée et il conviendra de travailler avec les responsables du périscolaire si retour à 4 jours. Cette décision évitera d'agir dans la précipitation. Elle permettra aussi de faire un bilan sur les 3 années d'expérimentation sur les Nouvelles Activités Péri-éducatives. La tendance des parents est de revenir aux 4 jours, alors que l'avis des enseignants est mitigé, selon le rapport de Christine FRITSCH, adjointe.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

- ✓ Prochaine séance du conseil municipal le 18/09
- ✓ Soirée folklorique le 19/07 animée par l'office du tourisme.
- ✓ Départ de Mr le curé ACKER Nicolas fin septembre. Il sera remplacé
- ✓ Travaux d'entretien du Friesengraben en octobre. Une réunion d'information sera programmée à l'attention des riverains
- ✓ Festivités du 13 JUILLET : dernière mise au point
- ✓ Vitesse excessive aux entrées de village
- ✓ Gravillonnage prévu le 24/7 entre Wittisheim/Hilsenheim et Hilsenheim/Ebersmunster
- ✓ Chaleur excessive à l'école maternelle, surtout à l'étage. Même problématique à l'école des garçons. Des solutions seront étudiées.
- ✓ Plate-bande non plantée rue de la Vigne – stationnement de camion non autorisé.
- ✓ il convient de retailler certaines plates-bandes dont la végétation est devenue trop importante. Gène la visibilité des automobilistes.
- ✓ Certaines bouches à clef sont mal positionnées ou inexistantes. SDEA à informer.

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 22H15.

Fait à HILSENHEIM le 21/07/17

Le Maire

Bruno KUHN